

BNP PARIBAS CARDIF

Société Anonyme

1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

Période du 1er janvier au 30 juin 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Deloitte & Associés
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
6, place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense Cedex
France

BNP PARIBAS CARDIF
Société Anonyme
1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

A l'assemblée générale de BNP PARIBAS CARDIF SA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société BNP PARIBAS CARDIF, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris - La Défense, le 28 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

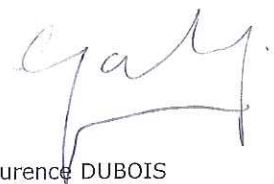


Frédéric TROUILLARD-MIGNEN

Deloitte & Associés



Estelle SELLEM



Laurence DUBOIS